



## Compte-rendu Groupe de Travail CHS-CT 12 février 2015 :

### En février 2015 la DRFIP 59 encore de mauvaise volonté sur l'hygiène, la sécurité les conditions de travail des agents.

Une fois de plus aucun représentant de la DRFIP 59 côté administration au groupe de travail CHSCT de ce jeudi 12 février 2015. Pourtant les sujets étaient d'importance puisqu'il s'agissait d'examiner les annotations des registres hygiène sécurité conditions de travail, les accidents du travail (33 en 2014) et les fiches de signalement (plus de 50 en 8 mois à la DRFIP 59).

Seuls étaient présents face aux représentants des personnels, les deux assistants de prévention parfois démunis pour répondre aux questions et aux remarques faites pendant la séance. Ainsi les réponses sur le registre hygiène sécurité conditions de travail aux annotations des agents de la DRFIP 59 étaient pour le moins éloquentes sur la détermination de l'administration à en faire le moins possible : *extrait des mentions portées au registre* « un projet est à l'étude », « l'information a été transmise », « le problème est ponctuel » « l'annotation a été transmise au service RH » « afin d'éviter la multiplication des annotations je vous remercie de consulter les annotations existantes » etc.

Bref une absence de volonté de régler certains problèmes et un manque de moyens évident.

Pour mémoire en octobre 2014 les représentants CGT des personnels avait déjà attiré fortement l'attention des membres du CHSCT sur la méconnaissance flagrante de la réglementation du travail par la DRFIP 59 lors de l'examen en groupe de travail des compte-rendu de visites de l'inspecteur santé sécurité au travail.

A titre d'exemple des sites avaient été identifiés comme ne respectant pas les normes de sécurité pour de multiples raisons.

Une demande de moyens supplémentaires notamment par le renforcement du nombre d'assistants de prévention avait été exprimée à l'époque demande sans cesse renouvelée depuis mais jamais satisfaite.

### **Quand la DRFIP59 se préoccupera-t-elle vraiment, complètement et humainement des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ?**

Les mandaté-e-s CGT des personnels des Finances réitèrent ce jour l'expression de leurs revendications :

- le respect des normes de sécurité prévues par le Code du Travail dans tous les lieux d'exercice des missions de la DGFIP sur le département du Nord, que la direction soit propriétaire ou non des locaux.
- le renforcement des moyens humains et budgétaires en matière de conditions de travail (renforcement du nombre d'assistants de prévention, lettre de mission adaptée aux nombres d'agents, à la diversité des lieux d'exercice et à la diversité des missions.)
- la prise au sérieux du rôle et des compétences du CHSCT dont les agents de la DRFIP 59 dépendent.
- une véritable prise en compte par la DRFIP 59 de son obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail pour les agents placés sous sa responsabilité.